

AVENANT : N° 1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
(Nom, Adresse, Direction, Sous -direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Pôle Ressources & Conseil
Direction des Systèmes d'information
2b esplanade Charles De Gaulle
33076 BORDEAUX Cedex
Tél : 05.56.93.63.37
Fax : 05.56.99.87.58
Mail : dsi@cu-bordeaux.fr

Titulaire du marché objet du présent avenant : SEDIT MARIANNE

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : Marché à bons de commande compris entre un minimum de 50 000 € HT et un maximum de 200 000 € HT pour chaque période de un an.

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

PREAMBULE

Le marché n° 07/141R, relatif à la gestion financière et comptable – Maintenance progiciels SEDIT MARIANNE et prestations associées a été notifié à la société SEDIT MARIANNE le 20/07/2007.

CONSIDERANT QUE :

- suivant une décision du 24/11 2008, l'associé unique BERGER-LEVRAULT a prononcé la dissolution sans liquidation de la société SEDIT MARIANNE
- Cette dissolution et le changement de dénomination afférent ont fait l'objet d'une publication légale insérée dans le journal « MIDI LIBRE» en date du 1/12/2008.

ARTICLE 1

Le dit marché est transféré à la société BERGER-LEVRAULT qui l'accepte, avec tous les droits, charges et obligations qu'il comporte.

ARTICLE 2

Dans le marché mentionné ci-dessus, il convient de remplacer les renseignements d'ordre administratif concernant BERGER-LEVRAULT par les renseignements suivants :

Société : BERGER-LEVRAULT

Forme : Société anonyme

Capital : 5 151 408 Euros

Siège social : 3 rue Ferrus, 75014 PARIS

Immatriculée au : registre du commerce et des sociétés de Paris

N°identification SIRET : 755 800 646 00217

Coordonnées bancaires :

Titulaire du compte : BERGER-LEVRAULT

Banque : BNP PARIBAS

Code banque : 30004

Code guichet : 00818

N°compte : 00021436993

Clé RIB : 27

ARTICLE 3 - Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à sa notification.

ARTICLE 4 - Dispositions diverses et clause renonciatoire

Toutes les autres clauses du marché susmentionné demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute action, réclamation ou recours pour tout fait génératrice antérieur à la date de signature du présent avenant par le titulaire.

Le titulaire atteste sur l'honneur l'exactitude du contenu de l'ensemble des pièces jointes.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties**EXE4**

A , le

A Bordeaux, le

BERGER-LEVRAULT
(signature)**LA CUB**
(signature)**D. Notification de l'avenant****EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Date de mise à jour : 07/11/2002